

AFFAIRE N° 14. - Jonction sud entre les chemins Sévagamy et la Croix à Sainte Clotilde -
Expropriation du dernier terrain d'assiette

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

* Lors de votre session du 5 décembre (affaire n° 7), vous avez approuvé le dossier d'appel d'offres relatif aux travaux de construction d'une voie nouvelle reliant les chemins Sévagamy et la Croix à Sainte Clotilde, prévue au Plan d'Urbanisme Directeur de 1970.

Ce projet nécessite l'acquisition de trois parcelles dont deux seulement ont pu être achetées à l'amiable.

La troisième, d'une superficie de 462 m² à prélever du terrain cadastré section BD n° 297, appartient à Monsieur PANECHOU Charles dont les prétentions sont près de quatre fois supérieures à l'estimation des Domaines.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à engager contre M. PANECHOU la procédure d'expropriation, à solliciter si besoin est, le concours d'un avocat et à ester en justice.

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x x